Déclic.
TÉLÉCOMMANDE

DOCUMENTATION TECHNIQUE

TELECO TXK-433-A04

Retrouvez les instructions, schémas et réglages de votre équipement dans les pages suivantes.

Avant toute manipulation

Vérifiez la référence exacte de votre appareil. Les instructions techniques et les avertissements du fabricant restent prioritaires. En cas de doute ou pour une intervention électrique, faites appel à un professionnel qualifié.

Une question sur votre référence ?

declictelecommande.com/contact

Document distribué par Déclic Télécommande.
Les marques et références des fabricants sont conservées dans la notice.

TELECO AUTOMATION FRANCE

TXK / TVTXK

TXK-NR02
MI
01/03/2007

A/ Fonctionnement



Le clavier codé TXK est un émetteur dont les touches 1, 3 et A sont accessibles après saisie d'un code personnel.

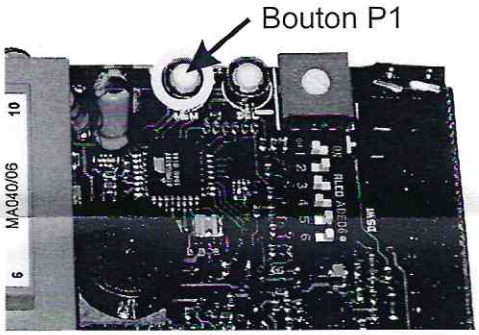
La touche B est accessible en permanence.

Attention ! Verrouillage progressif

Afin d'éviter qu'une personne malveillante cherche le code, à chaque saisie d'un code erronné le clavier se bloque pendant une durée progressive. Dans le cas ou vous avez bloqué le clavier pendant sa programmation, débranchez la pile, appuyez sur quelques touches et rebranchez la pile. La temporisation de blocage sera annulée.

B/ Mémorisation des canaux montée/descente sur une armoire PRP

1/ Appuyer sur le bouton P1 et maintenir appuyé



Coin supérieur droit de la platine PRP

2/ Saisir le code usine '12345'.



3/ Appuyer sur le bouton 1 (montée). Le PRP émet des bips rapide.



Note : Pour la programmation avec d'autres récepteurs Teleco, la procédure est identique en utilisant le bouton de programmation interne au récepteur.

C/ Changement du code personnel

1/ Saisir le code usine '12345'.



2/ Appuyer sur le bouton M1 situé au dos du clavier codé jusqu'à entendre 3 bips rapides puis lâcher le bouton M1.



3/ Saisir le nouveau code personnel à 5 chiffres. Le clavier codé émet un bip long.



4/ Saisir à nouveau le nouveau code personnel pour le confirmer. Le clavier codé émet un nouveau bip encore plus long qui confirme l'enregistrement du nouveau code personnel.



Document non contractuel pouvant être modifié sans préavis de notre part